

Dossier CVE SIAVED – CIDEME à DOUCHY-LES-MINES**Réponses aux remarques de la MRAE**

Page	Remarques DREAL	Réponses
II.1 Articulation du projet avec les plans-programmes et les autres projets connus		
6/9	L'autorité environnementale recommande de préciser les modes de transfert des déchets de l'Aisne jusqu'à l'unité de Douchy-les-Mines, ainsi que les kilométrages moyens que cela représenterait par rapport à la situation actuelle d'évacuation en ISDND ou centre de compostage.	<p>Le transfert des déchets de l'Aisne jusque DOUCHY-LES-MINES s'effectuera uniquement de manière routière.</p> <p>VALOR' AISNE possède 6 quais de transfert vers lesquels sont acheminées les collectes. A partir de ces centres de regroupement, ces tonnages de déchets pourraient être amenés au CVE en lieu et place des 3 centres de stockage ISDND situés à Flavigny-le-Grand, Moulin-sous-Touvent et à Grisolles.</p> <p>En moyenne, la distance entre les centres de regroupement et les ISDND est de l'ordre de 65 km. La distance entre les centres de regroupement les plus proches et le CVE sont de l'ordre de 75 km.</p> <p>L'objectif du SIAVED reste en priorité de collecter les déchets au plus proche du site qui vont en ISDND (ex : Communauté d'agglomération de Cambrai).</p>
II.4 Etat initial de l'environnement, incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du projet et mesures destinées à éviter, réduire et compenser ces incidences		
8/9 Caractérisation de la qualité de l'air et des sols	L'autorité environnementale recommande d'inclure les particules fines, le SO ₂ et les NO _x dans l'évaluation quantitative des risques sanitaires.	<p>Selon les guides de l'INERIS et la <i>note d'information du 31 octobre 2014 relative aux modalités de sélection des substances chimiques et de choix des valeurs toxicologiques de référence pour mener les évaluations des risques sanitaires dans le cadre des études d'impact et de la gestion des sites et sols pollués, la détermination Relations dose-réponse de l'évaluation quantitative des risques s'effectuent avec des Valeurs Toxicologiques de Référence (VTR)</i>. Il est précisé que : « une valeur guide (...) ne peuvent pas être utilisées comme VTR ;(...) Si la VTR est retrouvée dans une base de données de référence sous forme d'avant-projet (draft) ou de document provisoire, le pétitionnaire ne doit pas s'en servir pour la quantification des risques. Elle peut toutefois constituer un élément d'appréciation pour la discussion ».</p> <p>Néanmoins, les particules fines, le SO₂ et les NO_x ont été retenus comme traceurs de pollution du fait de l'existence d'une valeur guide et de l'absence d'une VTR. Ces composés ont fait l'objet d'une modélisation et sont présentés au §.3.6 de l'étude d'impact avec les valeurs guides. Les résultats de la dispersion de ces composés sont bien inférieurs aux valeurs guides ce qui amèneraient à des Quotients de Dangers inférieurs à 1 et donc à une situation acceptable.</p>
8/9 Population exposée	L'autorité environnementale recommande de chiffrer le trafic sur les infrastructures de transport à proximité du CIDEME pour pouvoir apprécier leur impact sur la qualité de l'air.	<p>L'évolution du trafic routier à proximité du CIDEME est décrit au §.10 TRAFIC de l'Etude d'impact.</p> <p>Pour rappel, le trafic routier futur des véhicules lourds pourra représenté au maximum :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2,4 % de la route de Lourches ; - 0,4 % des autoroutes A21 / A2 ; <p>soit une augmentation max. de 0,5 % sur la route de Lourches et de 0,1 % sur les autoroutes par rapport à la situation actuelle.</p>

Page	Remarques DREAL	Réponses
8/9 Air	L'autorité environnementale recommande de réaliser une évaluation prospective des risques sanitaires prenant en compte l'accumulation des rejets dans le temps et de l'actualiser en prenant compte les résultats du suivi de l'environnement qui doit être mise en place.	Des facteurs de bioaccumulation spécifiques à chaque composé ont été pris en compte dans les calculs de risques sanitaires pour différents compartiments dans l'environnement (végétaux, animaux et lait maternel) et de manière à estimer une accumulation, une exposition et un calcul de risque sanitaire sur 30 ans. Les résultats de suivi de l'environnement sont à considérer dans une démarche d'Interprétation de l'Etat des Milieux.
8/9 Bruit	L'autorité environnementale recommande que de nouvelles mesures des niveaux sonores soient réalisées en effectuant les mesures du bruit résiduel et des niveaux sonores en des périodes d'activité comparables, ce qui n'était pas le cas pour les campagnes prises en référence dans l'étude d'impact.	Les valeurs de mesures acoustiques à l'arrêt ont été réalisées du 3 au 4 Mai 2016. Les valeurs de mesures acoustiques en fonctionnement ont été réalisées du 26 au 27 Juillet 2016. Le contexte routier en mai, lorsque les installations étaient à l'arrêt, était probablement plus important qu'en période estival fin juillet amenant un niveau sonore plus significatif que lors des mesures de l'usine en fonctionnement. Le niveau de bruit de l'environnement peut donc être supérieur au niveau de bruit de l'usine. Il est prévu de continuer la réalisation de mesures acoustiques afin de s'assurer de l'absence de nuisance pour son voisinage. Une nouvelle campagne de mesures sera effectuée en Mai 2019.